



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 19 juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des membres de la Conférence Intercommunale du Logement

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Héléne
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne

ABSENTS : BATTESTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

Conseil du 19 juillet 2021

OBJET : Désignation des membres de la Conférence Intercommunale du Logement

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération en date du 3 novembre 2015 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia relative à la mise en place d'une conférence intercommunale du logement (CIL) sur son territoire ;

Vu la délibération en date du 19 juillet 2021 par laquelle le Conseil communautaire approuve le projet d'arrêté préfectoral portant modification de la Conférence Intercommunale du Logement ;

Considérant, dès lors, qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la CAB au sein de la Conférence Intercommunale du Logement conformément à la répartition par communes figurant dans le projet d'arrêté préfectoral susmentionné ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu les candidatures présentées ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DESIGNE

(A l'unanimité - Absentions : Mme Salge, et MM. Zuccarelli et De Casalta)

Les conseillers communautaires suivants aux fins de représenter la CAB au sein de la Conférence Intercommunale du Logement :

- Pour la commune de Bastia : Mme Emmanuelle de Gentili et M. Paul Tieri
- Pour la commune de Furiani : Mme Christine Malafronte
- Pour la commune de Ville di Pietrabugno : M. Jean-Michel Savelli
- Pour la commune de Santa Maria di Lota : Mme Martine Perfettini
- Pour la commune de San Martino di Lota : M. Polifroni

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 02.09.21
et publication ou notification
du 01.09.21
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. AOUI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification